

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1292

présenté par
Mme Mette, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 22

À l'intitulé du chapitre 1^{er}, après le mot :

« numérique »

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.